

Commune de MONTMEYRAN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D170328-11

L'an deux mille dix-sept, le 28 mars, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 20

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2017

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Séverine GERVY, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Claire LOROUE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Annabelle DUPRET (procuration à Elodie GRASSOT), Hervé HODCENT, Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX (procuration à Bernard BRUNET), Pierre LOUETTE (procuration à Alain TERRAIL)

Secrétaire de séance : Isabelle VATANT

OBJET : Taxe d'aménagement - Exonération

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,

Considérant le taux de la taxe d'aménagement fixé à 5% sur l'ensemble du territoire communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Vote

Conseillers présents	15
Conseillers représentés	3
Ayant voté pour	18
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu	0

Pour extrait conforme

Fait à MONTMEYRAN, le 29 mars 2017

Le Maire, Bernard BRUNET